

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le mercredi 22 juin à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 16 juin 2022.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, ~~Isabelle DENIZON-ZAWIEJA~~, Caroline DI CRISTINA (arrivée constatée pendant la présentation du présent point), ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs Yannick ~~ANDRZEJCZAK~~, Michaël ~~ANIÉRÉ~~, Arnaud BAVAY, Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, Nicolas ~~BOUCHEZ~~, Salvatore CASTIGLIONE (en visioconférence¹), Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, Laurent DEPAGNE, André ~~DESMEDT~~, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves ~~DUSART~~, Thierry GIADZ, Philippe GOLINVAL, Jean-Marcel GRANDAME, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, ~~Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN~~, Grégory ~~LELONG~~, Arnaud ~~L'HERMINÉ~~, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, Claude ~~RÉGNIEZ~~, Régis ROUSSEL (en visioconférence¹), Jean-Paul RYCKELYNCK, ~~Bruno SALIGOT~~, Daniel ~~SAUVAGE~~, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, Jean-Noël ~~VERFAILLIE~~, Éric WARMOES, Francis ~~WOJTOWICZ~~, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Monsieur Agostino POPULIN

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Isabelle DENIZON-ZAWIEJA donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAVAY

Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Michaël ANIÉRÉ
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur André DESMEDT
Monsieur Yves DUSART
Monsieur Grégory LELONG
Monsieur Arnaud L'HERMINÉ
Monsieur Claude RÉGNIEZ
Monsieur Bruno SALIGOT
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN

Secrétaire de séance :

Monsieur Xavier JOUANIN

¹ Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021.

Référence d'inscription au registre des actes administratifs**Objet : Rapport du délégataire pour l'exercice 2021**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte Issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-3, L.1413-1 et L.5711-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.3131-5 et R.3131-2 à R.3131-4,

Vu la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes établie le 17 décembre 2015 entre le Syndicat et la société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut, transmise au Contrôle de Légalité le 21 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 22 décembre 2016,

Vu l'avenant n°2 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 29 décembre 2017,

Vu l'avenant n°3 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 10 octobre 2019,

Vu l'avenant n°4 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 20 janvier 2020,

Vu l'avenant n°5 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 23 septembre 2020,

Vu l'avenant n°6 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 8 février 2021,

Vu l'avenant n°7 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 13 juillet 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2022_06_02 en date du 22 juin 2022, transmise au Contrôle de Légalité le 06 juillet 2022 et portant sur l'avenant n°8 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes,

Vu le procès-verbal de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport réunie le 15 juin 2022,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

L'article 36 de la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains du 17 décembre 2015 stipule qu'en application des dispositions des articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L.3131-5 et R.3131-2 à R.3131-4 du Code de la Commande Publique (CCP), le délégataire CTVH transmet à l'Autorité Organisatrice, chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société CTVH a ainsi transmis le 29 avril 2022 son rapport pour l'année 2021, repris en annexe de la présente délibération, décomposé en deux dossiers structurés comme suit :

- Un dossier n°1 portant sur le contenu général et comprenant notamment les données suivantes :
 - ✓ les informations sur la société exploitante ;
 - ✓ le détail du service offert ;
 - ✓ la fréquentation du réseau ;
 - ✓ la composition du parc roulant ;
 - ✓ la consommation annuelle d'énergie ;
 - ✓ les investissements réalisés par le délégataire ;
 - ✓ l'organisation et la gestion du personnel ;
 - ✓ le suivi de la qualité.

- Un dossier n°2 portant sur les résultats chiffrés et comprenant notamment les données suivantes :
 - ✓ les statistiques et les différents ratios ;
 - ✓ le compte d'exploitation analytique ;
 - ✓ les liasses fiscales de l'entreprise ;
 - ✓ le calcul de la contribution forfaitaire ;
 - ✓ les justificatifs des éléments traités en transparences ;
 - ✓ l'intéressement à la qualité de service ;
 - ✓ l'activité du service « SESAME » (personnes en situation de handicap).

Après échanges entre les services du SIMOUV et de CTVH, l'analyse de ce rapport, reprise en annexe de la présente délibération, a été établie par le groupement SATIS CONSEIL / DG CONSEIL.

Les principales données pour l'année 2021 peuvent être synthétisées comme suit :

1 - Eléments de production :

L'offre kilométrique globale réalisée en 2021 s'élève à 8 598 712 km pour l'ensemble du réseau (y compris les lignes relevant de la Région Hauts-de-France, directement financées par le SIMOUV). Elle augmente de 15,7 % par rapport à 2020 (+1 166 268 km), qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire (l'année 2020 avait enregistré une baisse de 13,2 % de l'offre par rapport à 2019, soit -1 133 431 km).

Ainsi, l'offre directement gérée sous la marque « Transvilles », à savoir par le délégataire CTVH et ses affrétés (8 236 066 km), est supérieure de 0,6 % à l'offre prévisionnelle, soit + 46 421 km.

Dans ce cadre, le tableau suivant détaille la comparaison entre les offres kilométriques sur les six dernières années :

Offre kilométrique	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	
Tram	1 756 200	1 509 902	1 292 260	1 354 267	1 225 961	1 481 566	+20,8%	255 605
Bus en propre (yc TAD)	3 890 235	3 531 152	3 568 443	3 730 343	3 310 928	3 424 964	+3,4%	114 036
Sésame en propre	346 493	366 018	461 083	475 002	300 274	367 283	+22,3%	67 009
BRT			77 389					
Affrétés	2 514 414	2 532 625	2 493 339	2 699 623	2 332 264	2 962 253	+27,0%	629 989
Total lignes gérées par Transvillies	8 509 342	7 939 695	7 822 514	8 259 235	7 169 427	8 236 066	+14,9%	1 066 639
Lignes compétence Région payées par le SIMOUV	431 715	404 245	331 940	306 640	263 017	362 646	+37,9%	99 629
Total production kilométrique	8 941 057	8 343 940	8 254 454	8 565 875	7 432 444	8 598 712	+15,7%	1 166 268

Par ailleurs, la vitesse commerciale (rapport entre les kilomètres commerciaux et les temps commerciaux de l'offre réalisée en propre) du réseau pour l'année 2021 s'établit à 23,71 km/h tous modes de transport confondus et demeure donc relativement constante (23,76 km/h en 2020).

Le taux de contrôle (nombre de personnes contrôlées / nombre de validations) s'établit à 3,22%, en baisse par rapport à 2020 (3,92%) et se situe au-dessus du seuil contractuel de 2%. Il y a ainsi eu 30 047 voyageurs contrôlés de moins qu'en 2020, soit une baisse de 11% alors que la fréquentation a progressé de 8,5%. CTVH indique que l'absentéisme lié à l'épidémie de COVID-19 et l'affectation à la conduite d'agents de contrôle polyvalents ont contribué à la baisse des opérations de contrôle en 2021.

De même, le taux de fraude constaté (nombre de PV dressés / nombre de personnes contrôlées) diminue à 4,63 % en 2021, contre 5,14 % en 2020. Ce taux demeure toutefois relativement élevé par rapport aux autres réseaux de transports urbains du territoire national.

2 - Activité commerciale :

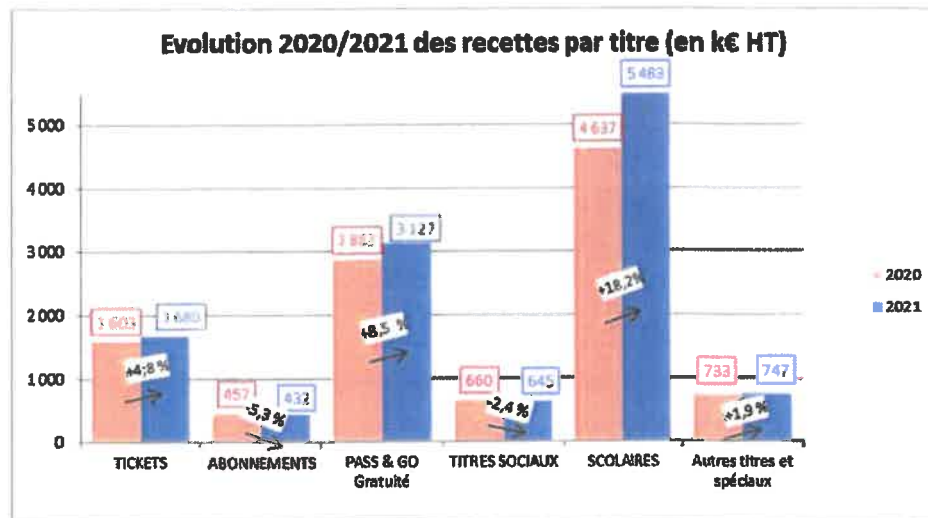
La fréquentation du réseau s'est établie en 2021 à 16 027 716 voyages, soit une hausse de 2,6 millions de voyages par rapport à 2020 (+19,7 %) qui avait été fortement impactée par les deux périodes de confinement, des restrictions des déplacements, la fermeture de certains lieux d'activité, une baisse de la mobilité et une part importante de télétravail. En effet, l'année 2021 n'a été affectée que par une seule période de confinement et a connu un retour progressif de la fréquentation sur le réseau.

CTVH précise que la progression du trafic voyageur en fin d'année 2021 reste malgré tout inférieure à celle retrouvée sur différents réseaux de grandes métropoles. Il ressort ainsi, selon CTVH, que de nouvelles habitudes de déplacements ont été adoptées par les usagers conduisant à une utilisation moindre des transports en commun.

Le montant total des recettes de trafic (hors produits des indemnités consécutives aux infractions et frais de dossiers) s'élève à 12 115 k€ HT en 2021, contre 10 973 000 € HT en 2020, soit une hausse de 10,4 %.

La grille tarifaire n'a pas évolué en 2021, mais le support dématérialisé « M-Ticket » lancé en décembre 2020 avec l'application mobile « tixiPASS » (permettant d'acheter et de valider un ticket de transport directement depuis un smartphone) bénéficie d'une année pleine d'utilisation.

Le tableau ci-après synthétise l'évolution des recettes par titre sui

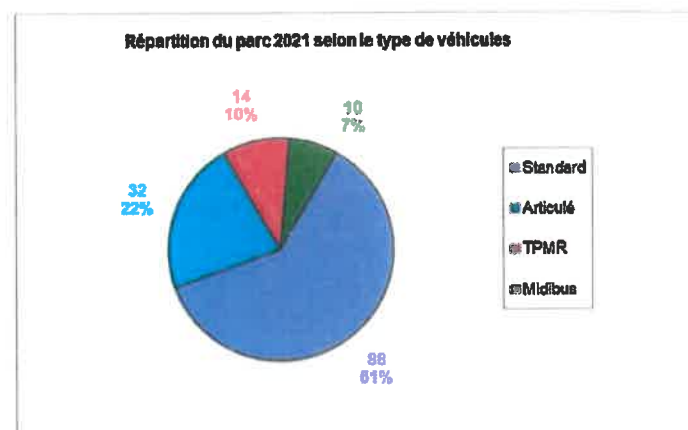


Le service « SESAME » a réalisé 27 766 courses en 2021 pour un prévisionnel de 29 700, soit un recul de 6,5 % par rapport à l'objectif prévisionnel. Cet écart, inférieur à 10 %, ne donne pas lieu à une réfaction de la contribution forfaitaire complémentaire selon les dispositions contractuelles de l'article 32.2 de la convention de délégation de service public.

Suite à une importante baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID-19 en 2020, le service a retrouvé sa dynamique pour se rapprocher de son niveau de l'année 2019 (33 116 courses réalisées) mais demeure impacté par la crise sanitaire au cours du 1^{er} semestre 2021.

3 - Gestion du parc roulant :

Au 31 décembre 2021, le parc roulant est de 30 rames de tramway et de 143 véhicules, soit 1 de moins qu'en 2020, ce dernier se composant comme suit :



L'âge moyen du parc bus s'établit à 9,43 ans au 31 décembre 2021, en diminution par rapport à 2020 (9,9 ans) grâce à l'acquisition par le SIMOUV de 10 nouveaux véhicules en remplacement de modèles plus anciens (8 bus standards et 2 articulés).

Le parc de tramways est constitué de 30 rames pour un âge moyen de 13,74 ans.

Le nombre total de pannes bus s'établit à 533 pannes en 2021, contre

Ces dernières sont classées en deux catégories :

- les pannes rouges qui nécessitent un dépannage sur le réseau ou un changement de véhicule en ligne (et perturbent donc le service aux usagers) ;
- les pannes bleues qui portent sur des avaries sans intervention sur le réseau ou sur des problèmes techniques sur parc (et ne perturbent donc pas le service aux usagers).

Ainsi, le nombre de pannes rouges recensées en 2021 est de 103 sur le parc bus (+24 % par rapport à 2020) et de 168 sur le parc tramway (+8 %).

4 - Les investissements :

Les investissements réalisés par le délégataire au cours de l'année 2021 se sont élevés à 420 k€ et ont consisté notamment en :

- des agencements légers pour 161 k€ ;
- l'achat d'outillage d'atelier pour 117 k€ ;
- l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels divers pour 82 k€ ;
- la fourniture de poteaux d'arrêt et d'abris-bus pour 60 k€.

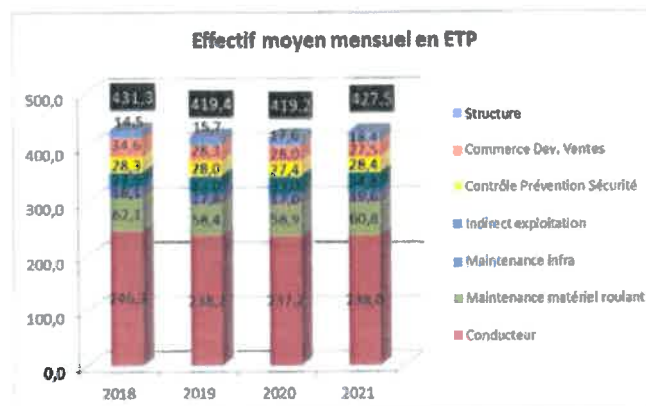
Le montant des investissements réalisés par l'exploitant s'élève à 153 % du montant prévisionnel figurant au plan prévisionnel d'investissements 2021 de la convention de délégation (275 k€), CTVH indiquant que cette variation par rapport au montant contractuel a été validée par le SIMOUV.

En cumul depuis le début de la convention, les investissements réalisés par CTVH s'élèvent à 3 651 k€, soit 687 k€ de plus que le prévisionnel, conformément au tableau repris ci-après :

Période	Réalisé	DSP	Δ
2016	775 k€	747 k€	28 k€
2017	1 049 k€	1 072 k€	-23 k€
2018	369 k€	275 k€	94 k€
2019	447 k€	275 k€	172 k€
2020	590 k€	320 k€	270 k€
2021	421 k€	275 k€	275 k€
Cumul	3 651 k€	2 964 k€	687 k€

5 - Les ressources humaines :

L'effectif de CTVH, hors personnels mis à disposition par la société-mère RATP DEVELOPPEMENT et intérimaires, compte 427,5 Equivalents Temps Plein (ETP) en moyenne mensuelle en 2021 et se répartit de la manière suivante :



L'effectif global a augmenté de 2 % par rapport à 2020, soit 8,3 ETP de plus, dont 1,9 ETP à la maintenance du matériel roulant, 2,6 ETP à la maintenance des infrastructures et 3,8 ETP à l'exploitation. CTVH indique avoir procédé à une campagne de recrutement exceptionnelle au sein des différents services (Exploitation, Maintenance, Marketing, Informatique, ...) afin de garantir à des jeunes de pouvoir terminer leur cursus scolaire dans un contexte où de nombreux étudiants étaient en difficulté pour trouver une structure d'accueil au vu de la pandémie de COVID-19.

Pour sa part, l'effectif de conduite est resté stable en 2021 (+0,8 ETP) compte tenu d'un ajustement d'offre réalisée sur des lignes de bus peu fréquentées compensé par un supplément d'offre tramway injecté à partir du mois de juillet.

Il est ainsi rappelé que, dans le cadre de l'adaptation de l'emploi liée à la réduction de l'offre prévue au travers de la convention de délégation de service public (basée sur des départs naturels non remplacés), le délégataire s'est engagé sur un effectif cible de 421 agents en 2022.

Cet objectif a été atteint dès 2019 et demeure respecté sur l'année 2021.

A fin 2021, la société RATP DEVELOPPEMENT a mis à disposition de sa filiale CTVH 8,79 agents d'encadrement, en légère progression par rapport à 2020 (8,50 ETP) compte tenu de la mise en place en fin d'année d'un doublon d'effectif auprès de la Direction des Services Informatiques afin d'assurer une passation optimale des dossiers dans le cadre de l'arrivée d'un nouveau directeur de service.

CTVH a également eu recours à :

- 18,40 ETP conducteurs intérimaires pour pallier les différentes absences (maladies, accidents du travail, ...), en augmentation de 4,3 ETP (14,14 ETP conducteurs intérimaires en 2020) ;
- 10,36 ETP intérimaires sur d'autres activités, en augmentation par rapport à 2020 (+2,3 ETP).

Le rapprochement avec l'offre kilométrique réalisée en propre permet de définir la productivité par agent roulant, qui s'établit en 2021 à 20 600 km en moyenne par an et par conducteur, en tenant compte du renfort des intérimaires de conduite, performance en augmentation de 7 % par rapport à 2020 (19 300 km). Il est précisé que ces ratios sont calculés sans prise en compte des absences directement liées à la crise sanitaire en période de confinement (personnel placé en chômage partiel, absent pour garde d'enfants ou en arrêt pour cause de confinement). La productivité pour 2021 reste toutefois en recul de près de 5 % par rapport à celle de 2019 (21 500 km par conducteur).

Le taux d'absentéisme moyen 2021 s'établit à 9,94 % pour l'ensemble de l'entreprise, en baisse de 11 % par rapport à 2020 et à 12,51 % pour les conducteurs, en baisse de 13 %. Cette amélioration de l'absentéisme s'explique par un impact moins important de la crise sanitaire en 2021 qu'en 2020, qui avait connu de nombreux arrêts maladie pendant le premier confinement.

6 - La qualité de service :

Le rapport du délégataire pour l'année 2021 présente les résultats trimestriels des indicateurs de la qualité de service.

Parmi les points négatifs, il est à noter que :

- Avec un taux moyen annuel de 70,78 %, la ponctualité pour les services bus se situe en-dessous du seuil d'exigence de 80 % sur l'ensemble des trimestres. CTVH expose toutefois que le mode de calcul actuel de la ponctualité, fondé sur 3 journées dans le mois, ne traduit pas la réalité du réseau ;
- La ponctualité des services tramway demeure également très inférieure (61,52 %) au seuil d'exigence de 85 %, avec une forte dégradation au cours des deux derniers trimestres (respectivement 42,99 % et 52,94 %). CTVH précise avoir privilégié la régularité du service par rapport à la ponctualité suite à la mise en place, dès la rentrée de septembre 2021, de la nouvelle offre de tramway dite « 12/15/30 » (départ d'une rame depuis les stations « le Boulon » à Vieux et « Espace Villars » à Denain selon le cadencement suivant : toutes 12 minutes du lundi au vendredi, toutes les 15 minutes le samedi et les jours de vacances scolaires, toutes les 30 minutes le dimanche) ;

- A l'exception des indicateurs relatifs au site Internet du réseau (100% atteint à chaque trimestre), la qualité de l'information demeure inchangée contractuelle mais s'améliore toutefois concernant l'information aux arrêts (moyenne annuelle de 84,34% en 2021 contre 65,39 % en 2020 pour un seuil d'exigence à 95%) et dans les véhicules (86,49 % de moyenne en 2021 contre 29,45 % en 2020 pour un seuil d'exigence de 95%). Cette progression s'explique notamment par la mise en place de poteaux d'arrêts adaptés au volume d'informations, la rédaction d'un nouveau référentiel, la refonte des fonds de cadres, l'automatisation des fiches horaires et l'installation d'écrans dynamiques dans une trentaine de bus ;
- La propreté des arrêts n'atteint pas le seuil d'exigence en 2021 (moyenne annuelle de 86,97 % pour un seuil d'exigence de 90 %) à l'exception du 4^{ème} trimestre, mais s'améliore nettement par rapport à 2020 (32,46 %) grâce au programme d'investissement piloté conjointement avec le SIMOUV pour renouveler une partie du mobilier urbain ;
- L'accessibilité téléphonique s'améliore par rapport à 2020 (82,25 % de conformité cette année-là), mais le seuil d'exigence de 95 % n'est atteint sur aucun trimestre en 2021 (moyenne annuelle de 86,14 % en 2021).

De manière général, les résultats 2021 des mesures des indicateurs contractuels de la qualité de service conduisent à un malus de 56 k€..

CTVH précise qu'une nouvelle organisation dédiée à la qualité a été mise en place (création d'une direction Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement - QHSE - comptant 7 personnes) et que des référentiels ont été rédigés vers l'information voyageurs et la propreté afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des usagers. Le service marketing a également lancé un programme de refonte de l'information voyageurs terrain, en lien avec des experts du siège et l'école supérieure de création numérique RUBIKA située à Valenciennes.

La certification ISO 9001 du projet visant à entraîner toute l'entreprise dans une politique d'amélioration continue est prévue en 2022.

7 - Les éléments financiers :

CTVH a dégagé un résultat bénéficiaire (avant Impôt sur les Sociétés et participation) de 1 764 000 € en 2021, soit une augmentation de 331 000 € par rapport à 2020 et une hausse du résultat d'exploitation de 306 000€.

Les charges d'exploitation 2021 ont nettement augmenté par rapport à 2020 dans la mesure où les économies de fonctionnement résultant des effets du COVID-19 ont été moins importantes en 2021. Il est toutefois précisé que ces économies sur les charges d'exploitation (en 2021 comme en 2020) n'ont pas d'impact sur le résultat d'exploitation au vu d'une baisse de la contribution forfaitaire versée par le SIMOUV liée à la réduction de l'offre de transport (et donc des produits d'exploitation).

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du résultat et le taux de rentabilité du délégataire :

CTVH		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires (CA)		53 759 k€	53 741 k€	53 354 k€	64 826 k€	50 710 k€	54 888 k€
Résultat d'exploitation		2 289 k€	1 883 k€	1 630 k€	2 345 k€	1 409 k€	1 715 k€
Résultat financier		38 k€	41 k€	41 k€	44 k€	43 k€	49 k€
Résultat exceptionnel		0 k€	-3 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
(1)	Résultat avant participation et IS	2 327 k€	1 922 k€	1 671 k€	2 389 k€	1 453 k€	1 764 k€
Taux de marge (résultat / CA)		+4,33%	+3,58%	+3,13%	+4,38%	+2,87%	+3,22%
Total CICE		764 k€	812 k€	690 k€			
Résultat avant participation et IS + CICE		3 090 k€	2 733 k€	2 361 k€	2 389 k€	1 453 k€	1 764 k€
Taux de marge (avec CICE de 2016 à 2018)		+5,75%	+5,09%	+4,42%	+4,38%	+2,87%	+3,22%
(2)	Participation des salariés	393 k€	330 k€	178 k€	418 k€	114 k€	292 k€
(3)	IS sur bénéfices et divers	-43 k€	-301 k€	-290 k€	649 k€	349 k€	413 k€
(1)-(2)-(3)	Résultat après IS et participation (1) + (2) + (3)	1 977 k€	1 893 k€	1 783 k€	1 323 k€	990 k€	1 059 k€
Taux de marge de CTVH		+3,68%	+3,52%	+3,34%	+2,41%	+1,95%	+1,93%

Concernant la performance économique du réseau, le ratio le cette valeur réside dans le taux de couverture des dépenses par les pourcentage des charges qui sont couvertes par les produits.

Sur le réseau « Transvilles », le taux de couverture des charges par les produits de trafic est de 16,4 % en 2021 (en légère augmentation par rapport au taux de 16,1 % affiché en 2020), avec une progression de la fréquentation et de la productivité technique mais une forte baisse du tarif moyen des titres vendus (liée à un niveau de mobilité plus élevé que celui observé durant l'année 2020, plus marquée par la crise sanitaire).

La performance économique du réseau s'explique dès lors que l'on décompose les éléments constitutifs du R/D de la manière suivante :

$$R = \frac{V}{K} \times \frac{R}{V} \times \frac{K}{D}$$

	Fréquentation V/K	Tarif moyen R/V	Productivité technique D/K*	Taux couverture R/D
2019	1,88 voy/k	0,67 €	6,00 €	21,1%
2020	1,80 voy/k	0,60 €	6,75 €	16,1%
2021	1,86 voy/k	0,56 €	6,36 €	16,4%
Δ N/N-1	+3,5%	-7,2%	-5,8%	+1,9%

* hors coût des lignes régionales payées par le SIMOUV

Toutefois, l'analyse de chaque élément constitutif du taux de couverture n'est pas très significative en raison de l'impact significatif sur l'exploitation de la crise sanitaire en 2020 (forte baisse de la fréquentation et des recettes, ainsi qu'une diminution des charges liée à la réduction de l'offre de transport). En 2021, la fréquentation demeure affectée par l'effet COVID-19 mais repart à la hausse avec des contraintes de déplacements moins importantes pour la population, la mobilité s'améliorant avec le retour progressif des usagers sur le réseau. La productivité technique augmente en 2021, mais celle de 2020 n'était pas représentative.

Au titre du niveau de contribution financière pour l'année 2021, le coût du réseau pour l'année 2021 s'établit à 55 511 775 € HT (après indexation) et se décompose comme suit :

	Année 0	Indexation	2021
Charges variables bus	16 976 782 €	A= 1,085600	18 483 102 €
Charges variables tram	9 426 022 €	B= 1,099100	10 361 130 €
Charges fixes	17 641 490 €	C= 1,085500	19 149 837 €
Charges de sous-traitance	5 928 809 €	D= 1,086500	6 443 651 €
Charges TAD	301 936 €	A= 1,088600	328 688 €
Charges TPAMR	1 311 492 €	D= 1,086500	1 424 936 €
Charges navettes (Laciole, Le Cordon Wilars Express)	739 326 €	A= 1,017500	752 264 €
Charges rattachées	769 502 €		769 502 €
Total des charges	53 098 259 €		57 711 310 €
Différentiel (à la charge du SIMOUV)			- 2 540 308 €
Recettes commerciales contractuelles	7 196 325 €	1,100300	7 918 117 €
Recettes scolaires contractuelles	4 401 436 €		4 401 436 €
Ensemble recettes commerciales + scolaires			12 319 553 €
Recettes réelles commerciales + scolaires			8 987 852 €
Recettes Pass and Go gratuits			3 126 750 €
Total recettes réelles			12 114 603 €
Recettes de trafic			12 319 553 €
Recettes diverses contractuelles	342 585 €	1,072759	367 525 €
Recettes diverses réelles			362 459 €
Recettes diverses			367 525 €
Partage recettes trafic			0 €
Partage recettes diverses			0 €
Total partage des recettes			0 €
Minimisation à la charge du service (art. 6)	- 56 980 €	A= 1,0288	- 60 842 €
Différentiel (à la charge du SIMOUV)	643 827 €	C= 1,0555	641 738 €
Participation CPVN à la gratuité des -18 et -25 ans			-800 000 €
Impact Covid sur offre bus	-351 331 €	A= 1,088600	-382 459 €
Impact Covid sur offre tram	-85 085 €	B= 1,099100	-93 517 €
Impact Covid sur offre sous-traitée	-206 795 €	D= 1,086500	-224 683 €
Impact sinistre électrique tram	-185 763 €	B= 1,099100	-204 184 €
Modification offre navettes	462 805 €		462 805 €
Adaptation exceptionnelle des services			-37 601 €
Variation de la contribution PMR	0 €	A= 1,088600	0 €
Autres éléments financiers			- 1 278 648 €
Epénalité à la charge du SIMOUV			- 42 824 697 €
Total servi par le SIMOUV			55 511 775 €
Total servi par CPVN			12 687 078 €

L'ensemble de ces éléments a été présenté à la Commission Consultative du Service Public Local de Transport (CCSPLT) réunie le 15 juin 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT.

Les conclusions de cette dernière sont les suivantes :

« Année de sortie progressive après le plus fort de la pandémie COVID-19, l'année 2021 a vu les grands indicateurs de l'activité tendre vers un retour à la situation antérieure.

Toutefois, si l'offre de transport s'est rapprochée des niveaux contractuels malgré quelques adaptations nécessitées par la persistance de mesures d'ordre sanitaire, ce n'est pas le cas pour la fréquentation, qui reste éloignée des engagements initiaux comme c'était déjà le cas avant 2020.

D'une manière générale, de nombreux facteurs se conjuguent pour compromettre la performance en termes de fréquentation :

- *Une instabilité de l'offre, notamment pour des raisons techniques, qui a pu déconcerter les voyageurs, en particulier sur le réseau tramway ;*
- *Un phénomène de fraude qui reste à un niveau élevé et contre lequel l'exploitant semble avoir du mal à lutter efficacement. Outre la perte directe de voyageurs qui en découle, cela contribue à un sentiment d'insécurité susceptible d'être dissuasif pour toute une catégorie de clientèle potentielle ;*
- *Une connaissance de la clientèle et un effort commercial qui pourraient être mieux structurés par le délégataire ;*
- *Un niveau de qualité qui, sur plusieurs indicateurs essentiels, reste nettement insuffisant.*

En ce qui concerne la finalité et la cohérence des informations figurant dans le rapport du délégataire, la Commission regrette que les remarques formulées depuis plusieurs années, par exemple sur le mode de calcul de la vitesse commerciale moyenne, n'aient jamais été suivies d'effet.

Le calcul de la contribution nette de l'autorité organisatrice ne présente pas d'écart important par rapport aux stipulations contractuelles, ce qui constitue un progrès par rapport aux années antérieures. Il faut toutefois noter que ce calcul est rendu peu lisible par la superposition d'évolutions liées :

- *au désengagement du Département du Nord en matière de transports scolaires, qui a abouti à maintenir une contribution spécifique à ce titre mais supportée par le SIMOUV ;*
- *à l'introduction de la gratuité du titre « Pass & Go », qui fait l'objet d'une contribution spécifique du SIMOUV mais aussi d'une « participation » du délégataire tendant à présenter celle-ci comme un sorte de geste commercial de sa part, alors qu'il s'agit en réalité d'un effort sur le montant des charges d'exploitation.*

Même si l'on peut comprendre que les modifications des conditions tarifaires depuis l'entrée en vigueur de la convention aient nécessité un tel traitement, il est souhaitable que le futur contrat de concession présente cette question de manière plus lisible.

L'âge moyen du parc de matériel roulant routier a connu une légère diminution en 2021, du fait de l'achat de 10 véhicules neufs par l'autorité organisatrice, tendance au rajeunissement qui devrait se confirmer avec la mise en œuvre du plan de renouvellement au moyen de véhicules fonctionnant au bioGNV, adopté par délibération du SIMOUV du 22 juin 2021, ainsi que par la diminution du taux de réserve encore très élevé qui devrait permettre la réforme de nombreux véhicules parmi les plus anciens.

Sur le plan financier, l'année 2021 a également vu la conclusion d'un arbitrage relatif à la contribution forfaitaire, assortie d'un recalage de l'objectif de recettes. Même complétée par la prise en charge à 50 % par l'autorité organisatrice de certains postes de dépense visant à limiter la propagation du virus, cela s'est traduit par une diminution significative de la charge financière nette de l'autorité organisatrice par rapport à la trajectoire contractuelle, naturellement permise par les mesures nationales au premier rang desquelles le chômage partiel ».

Le procès-verbal de la CCSPLT du 15 juin 2022 figure en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de prendre acte du rapport du délégué CTVH pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte du rapport du délégué CTVH pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré en séance

Le 22 juin 2022

SIMOUV
SYNDICAT D'ORGANISME
Le Président du SIMOUV
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
Tél : 03 27 45 21 25
Fax : 03 27 45 55 21
Courriel : contact@simouv.fr

Guy MARCHANT

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.